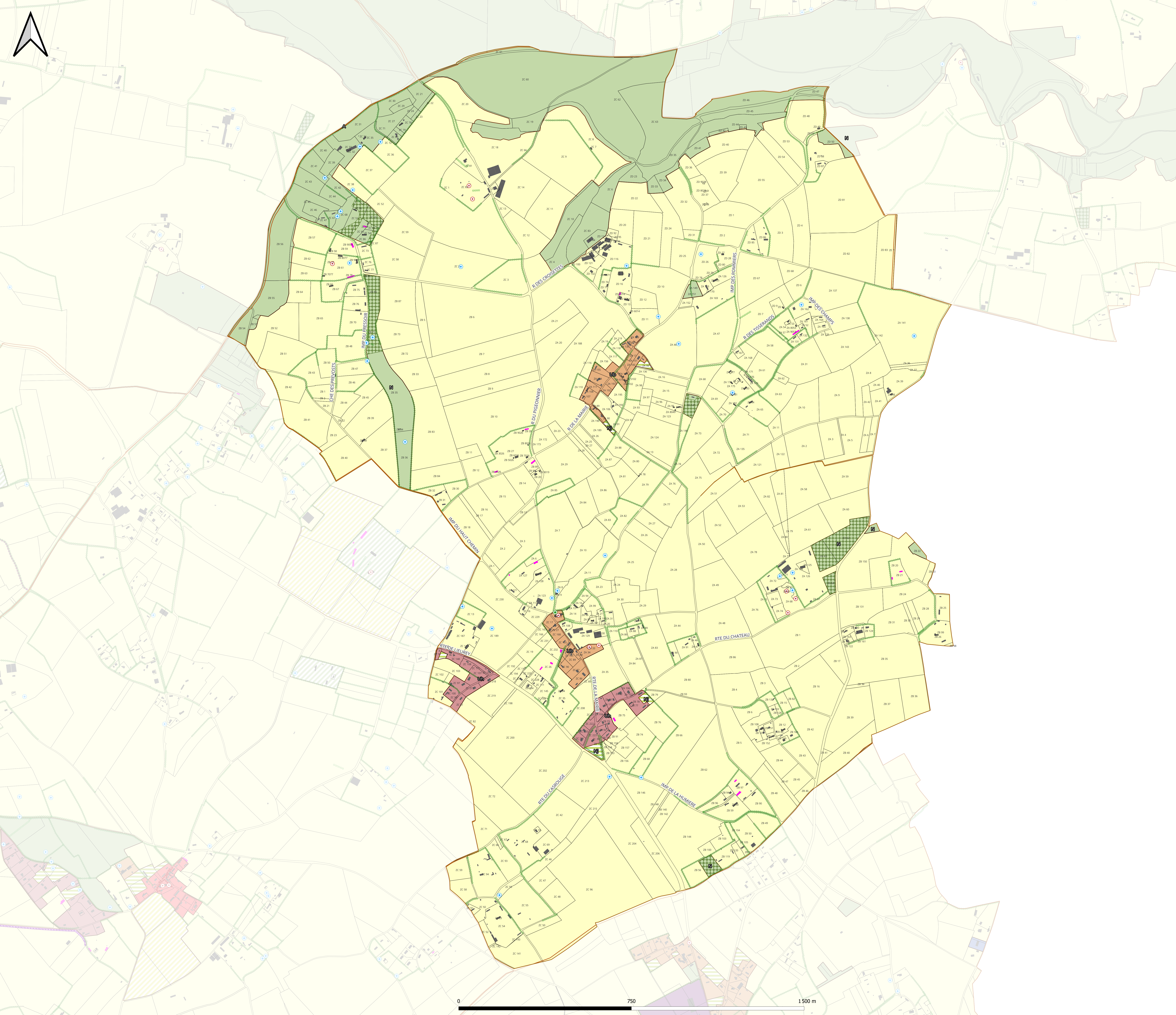




Version cartée

Croquis

Carte (mandataire / carte (co-cartier))

CC Lieuvain Pays d'Auge

Plan Local d'Urbanisme

Intercommunal

3B. Règlement graphique

LE MESNIL-SAINT-JEAN

Arret : 19 janvier 2025

Enquête publique :

Approbation :

lpa

Lieuvain Pays d'Auge

- HABILLAGE

Bâti

Limite parcellaire

Limite communale
- ZONAGE

Ub : zone urbaine résidentielle à implantation mixte (en limite ou en retrait)

Uh : zone urbaine de faible densité à dominante résidentielle

A : zone agricole

N : zone naturelle

Nj : secteur naturel de jardin
- PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Mare (L151-23 CU)

Éléments du patrimoine bâti (L151-19 CU)

Éléments du patrimoine naturel et paysager (L151-23 CU)

Éléments du patrimoine naturel à préserver (L151-23 CU)

Espace Boisé Classé (L113-1 CU)

Bâtiment pouvant changer de destination (L151-11, 2° CU)
- Le territoire de Lieuvain Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines.
https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres_Lavites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure